



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 08 OCTOBRE 2024 à 18h30**

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Alain PITON, Sophie REBOREDO, Magalie ARNAUD, Dominique FONLUPT, Sandra LEON Michel MARON, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Fatima ROMAO, Didier SERRE Pascale VALLET et Michel VERRAT.

Absents excusés avec procuration : Claude FAYAN (procuration donnée à Mme BOURDON) et Rémi ASTIER (procuration donnée à Mme MOREL).

Absents excusés sans procuration : --

Absents non excusés : Denis MAZARD et Orane SACHAU ---

Secrétaire de séance : Magalie ARNAUD

Ordre du Jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
3. Demandes de subventions au titre de 2024
4. Ressources Humaines :
 - a. Protection sociale complémentaire prévoyance : participation financière de la commune
 - b. Prime de fin d'année
5. EPCC Travail et Culture : modifications des statuts
6. SIVU Sablons-Serrières : modifications des statuts
7. Centre Social du Roussillonnais : modification de la convention
8. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
9. Plan de gestion des roselières
10. Tarif d'occupation du domaine public pour commerce ambulant
11. Compte-rendus des différentes commissions communales
12. Foire aux dindes des 16 et 17 novembre 2024

N°2024-056 : attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 au Groupe de Secours Catastrophe Français

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention transmise par les Sapeurs-Pompiers Humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français pour un montant de 0.05€/habitant soit 115,80€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de valider cette demande de subvention d'un montant de 115,80€ au titre de l'année 2024
- précise que cette dépense sera prélevée de la ligne « divers » de l'article 6574 du budget 2024

N°2024-057 : Association de chasse de Sablons (ACCA) : demande d'aide matérielle

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'aide exceptionnelle formulée par l'association de chasse de Sablons (ACCA) pour la réalisation de quelques aménagements : forage et branchement électrique provisoire.

Il est précisé que la mise à disposition de la parcelle communale à cette association est régie par une convention avec la commune. Il s'avère qu'il y a lieu de la réactualiser. Un projet sera soumis à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Il est également exposé le projet de jardins partagés organisé par l'association Entr'Aide et Loisirs du Soleil du 38, qui pourrait éventuellement être installé sur la même parcelle.

M. SERRE s'inquiète de l'utilisation de cette parcelle pour des jardins partagés au vue des cultures voisines dont des vergers et des traitements qui y sont associés.

Mme LEON s'interroge sur l'équité entre les différentes associations du point de vue financier et du devenir des déchets de l'association de chasse sur cette parcelle.

M. VERRAT estime que l'exploitation de cette parcelle en jardins partagés et par l'ACCA permettrait un entretien régulier du terrain.

M. Le Maire suggère aux élus de s'investir dans ce projet de jardins partagés afin de proposer une convention qui répondra aux attentes de chacun.

Le projet de réaliser un forage et un branchement électrique provisoire pour l'association de chasse est mis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la pose rapide d'un branchement électrique et l'étude de faisabilité pour un forage.

N°2024-058 : participation communale au contrat de prévoyance souscrit par les agents

Mme BOURDON, adjointe au maire déléguée aux ressources humaines, rappelle les termes de la délibération n°2024-046- validant l'adhésion à la convention de participation collective proposée par le Centre de Gestion de l'Isère pour le contrat de protection sociale complémentaire prévoyance, dans laquelle il était précisé que l'assemblée délibérante devait se fixer le niveau de participation financière de la collectivité pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation.

Les montants ci-dessous pour la participation communale sont présentés au conseil municipal :

montant de la participation communale suivant le nombre de garanties souscrites par les agents				
	1 garantie	2 garanties	3 garanties	4 garanties
agent de catégorie A	12.00 €	15.00 €	18.00 €	21.00 €
agent de catégorie B	14.00 €	17.00 €	20.00 €	23.00 €
agent de catégorie C	16.00 €	19.00 €	21.00 €	24.00 €

Débat est lancé sur l'équité sociale entre les agents et selon leur catégorie administrative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- décide de valider les montants de la participation communale comme exposé dans le tableau ci-dessus

- précise que cette participation sera versée à compter du 1^{er} janvier 2025 pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Isère et le groupement COLLECTE/ALLINAZ VIE

N°2024-059 : Attribution d'une prime de fin d'année pour le personnel communal

Il est fait rappel à l'assemblée qu'annuellement, il est attribué en fin d'année une prime à l'ensemble des agents communaux d'un montant de 50€ (sous la forme de chèques cadeaux) et un ballotin de chocolats. Il est proposé de reconduire cette action pour l'année 2024.

Débat est lancé sur le montant de la prime et sa revalorisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant de la prime de fin d'année et de fixer son montant à 60€ par agent toujours sous la forme de chèques cadeaux, mais aussi de maintenir la distribution d'un ballotin de chocolats.

N°2024-060 : Modification des statuts de l'EPCC Travail et Culture

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est engagée en faveur du développement de la culture sur son territoire et qu'à ce titre elle est membre du conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturel Travail et Culture (TEC).

Lors de son assemblée générale, le 09 septembre dernier, le conseil d'administration de TEC a décidé de modifier l'article 19 de ces statuts, celui-ci concerne la répartition des contributions des communes membres.

Le projet de modification a été transmis aux élus pour étude avant sa présentation en réunion de ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider les nouveaux statuts tels que présentés ce jour.

N°2024-061 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Sablons Serrières

M. le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Sablons- Serrières (SIVU) afin d'intégrer les terrains de boules dans le patrimoine du SIVU.

Le projet des nouveaux statuts est soumis à l'assemblée pour validation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- de valider les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

N°2024-062 : Modification de la convention d'objectifs et de financement avec le Centre Social du Roussillonnais pour les actions « jeunesse »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 10 septembre dernier, il avait été présenté et validé la convention d'objectifs et de financement avec le Centre Social du Roussillonnais pour les actions « jeunesse » or il se trouve que cette convention a été modifiée afin d'intégrer la commune de Saint Maurice l'Exil dans celle-ci.

La nouvelle convention a donc été transmis aux élus pour étude avant sa présentation en réunion de ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- d'annuler la délibération n°2024-045 avec le projet de convention annexée

- de valider la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec le Centre Social du Roussillonnais telle que présenter ce jour
- s'engage à inscrire cette dépense au budget communal durant toute la durée de la convention (soit de 2025 à 2027 inclus)
- autorise M. Le Maire à signer la convention et tout document relatif à celle-ci.

N°2024-063 : tarif pour l'occupation du domaine public pour un commerce ambulancier

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle demande de commerce ambulancier a été déposée en mairie. Il s'agit d'un Food truck qui viendrait 2 jours par semaine sur la place de la mairie en complément de la pizzeria mobile qui vient 5 jours sur 7 actuellement.

Considérant le tarif appliqué pour la pizzeria mobile (250€/an), il est proposé de fixer à 100€ le tarif pour l'occupation du domaine public pour le Food truck à raison de 2 jours par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- valide le tarif de 100,00€/an pour l'occupation du domaine public pour le nouveau commerce ambulancier de type Food truck à raison de 2 jours/semaine (mardi et mercredi)
- autorise le Food truck à commencer son activité à compter du mardi 16 octobre prochain
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette occupation du domaine public
- précise que le tarif pourra être révisé annuellement

N°2024-064 : Foire aux dindes de Sablons – demande de subvention

M. Julien JODAR, adjoint au maire et vice-président de la commission « foire aux dindes » précise qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Régional pour un montant de 20 000€ afin d'aider au financement de cette festivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- décide de solliciter le conseil régional en vue de l'octroi d'une subvention de 20 000€ pour l'organisation de la foire aux dindes des 16 et 17 novembre 2024
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Approbation du PV de la séance du mardi 08 octobre 2024 à 18h30

M PRENOM	QUALITE	Observations éventuelles + signature
Laurent TEIL	Maire	
Antonia BOURDON	1ère adjointe	
Julien JODAR	2 ^{ème} adjoint	

Claude FAYAN	3ème adjointe	Excusée– Procuration donnée à Mme BOURDON
Alain PITON	4ème adjoint	
Sophie REBOREDO	5 ^{ème} adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	
Rémi ASTIER	Conseiller municipal délégué	Excusé– Procuration donnée à Mme MOREL
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal délégué	
Sandra LEON	Conseillère municipale	
Michel MARON	Conseiller municipal	
Denis MAZARD	Conseiller municipal	Non excusé –
Nathalie MOREL	Conseillère municipale	
Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	
Fatima ROMAO	Conseillère municipale	
Orane SACHAU	Conseillère municipale	Non excusée -

Didier SERRE	Conseiller municipal	
Pascale VALLET	Conseiller municipal	
Michel VERRAT	Conseiller municipal	